

QUESTIONS / REPONSES

Marché adapté de prestation de service de réalisation d'enquête en ligne

- L'enquête « Place de marché » Existe-t-il une période prédéfinie pour réaliser cette enquête de marché ?

La réalisation de cette enquête s'effectue généralement dans le courant du 2^{ème} trimestre.

- Enquête de notoriété et de perception du « .fr » À quelle période préférez-vous que nous effectuions cette enquête de notoriété et de perception du .fr ?

La réalisation de cette enquête s'effectue généralement dans le courant du 4^{ème} trimestre.

- En ce qui concerne l'enquête de perception du « .fr », il est mentionné qu'elle doit être réalisée en ligne sans plus de précisions. Nous voudrions savoir si cela doit se faire sur le site du titulaire ou sur le site de l'AFNIC ?

Le recueil des réponses se fera de manière « on line », sur la base d'un fichier de panélistes, recrutés sur la base des critères d'âges pour la cible jeune et de taille d'entreprise pour la cible TPE/PME. Le recrutement des panélistes et la réalisation en ligne s'effectue par le titulaire, sur son site, en sa qualité de prestataire pour la réalisation de l'enquête. Dans ce cadre, il est sous-traitant des données à caractère personnel. (cf. Annexe 5)

- En complément, à la page 41 concernant l'enquête de notoriété et de perception du .fr, il est stipulé dans la composition du panel : "2000 représentatifs nationaux dont 3000 jeunes âgés de 16 à 25 ans."
Ces chiffres sont-ils exacts, ou s'agit-il d'une erreur de frappe, et l'on parle de 300 jeunes âgés de 16 à 25 ans ?

Effectivement, une erreur de frappe s'est glissée dans notre document. On parle de 300 jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Soit 2000 représentatifs nationaux dont 300 jeunes âgés de 16 à 25 ans.

- Quand vous dites 200K€ c'est le budget max pour la durée du marché, on entend par durée, 12 mois ou 4 ans ?

C'est le budget global maximum attribué pendant la durée totale du marché (sur 4 ans).

- Concernant l'enquête perception du « .fr » et les modalités de l'enquête.

« Recueil en ligne, sur la base d'un fichier de panélistes recrutés sur la base des critères d'âges pour la cible jeune et de taille d'entreprise pour la cible TPE/PME. Le questionnaire fournit par l'Afnic, reprend celui des années précédentes. »

Doit-on fournir le panel ou ce dernier sera fourni par l'AFNIC ?

L'Afnic ne fournit pas de panel.